République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260604-4DBC040626-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 4 juin 2026	N°4dbc040626

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 4 juin 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 29 mai 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Stéphane BERGOT, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Jean-Christophe FERELLOC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD, Mickaël ABARNOU, Philippe LE POLLES

EXCUSES : Martial CLAVIER, Gwendal LE COQ,

Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) : plan de financement prévisionnel 2026 et demande de subvention FSE+

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) vise à renforcer l'emploi, la qualification de la main-d'œuvre, et l'inclusion sociale. Il aide également les États membres et les Régions à lutter contre la pauvreté et promouvoir la cohésion sociale, en alignement avec le socle européen des droits sociaux.

Défis Emploi Pays de Brest, Organisme Intermédiaire, est délégataire d'une subvention globale de 6,74 M€ fléchée en intégralité à la priorité 1 du FSE+ national « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » sur la période 2022-2027.

L'intervention de Défis Emploi Pays de Brest au travers du dispositif PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) se justifie pleinement au regard de la conjoncture socio-économique locale. Les données France Travail (Trimestre 4 2025) révèlent des tensions structurelles sur le marché du travail du bassin brestois :

- +6,6 % de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans activité) en un an (13 415 personnes fin 2025).
- +5,3 % de demandeurs toutes catégories confondues (23 970 personnes).
- 43 % des demandeurs sont en longue durée (10 308 personnes), cumulant freins sociaux et professionnels.

Ces évolutions traduisent une tension croissante sur le marché du travail, accentuée par la persistance de difficultés de recrutement sur de nombreux métiers en tension.
Par ailleurs, la mise en œuvre de la Loi pour le plein emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, redéfinit les modalités d'accompagnement des publics sans emploi, avec des exigences renforcées en matière d'activités hebdomadaires et d'engagements réciproques :

- Inscription généralisée à France Travail,
- Diagnostic partagé et engagements réciproques,
- Volume minimal d'activités hebdomadaires.

Ces évolutions soulignent la nécessité d'un accompagnement individualisé, intensif et structuré, en complément du droit commun, pour :

- Adapter les parcours d'insertion professionnelle,
- Lever les freins périphériques à l'emploi,
- Améliorer l'employabilité et l'inclusion active,
- Favoriser l'accès à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

Dans ce contexte, l'appel à projets 2026, cofinancé par le FSE+, vise à renforcer l'action des référents de parcours pour répondre aux objectifs d'insertion durable et aux nouvelles obligations légales. *Le document est annexé au dossier de séance.*

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260604-4DBC040626-DE

Le Pays des Abers, engagé depuis plus de 20 ans dans cette démarche, a structuré son intervention à partir de 2019 avec l'intégration d'une Référente de Parcours au sein de la Maison de l'Emploi.

Bilan 2025 :

- ✓ 64 personnes accompagnées (dont 21 nouvelles entrées),
- ✓ 34 visites d'entreprises organisées pour les participants,
- ✓ 1 café-rencontres réunissant 80 personnes et 5 entreprises locales,
- ✓ 1 forum co-organisé avec la Maison de l'Emploi,
- ✓ Des partenariats renforcés : collaboration avec 80 entreprises locales et participation active aux groupes de travail « Cartographie », « Les Escales de mes droits » et « Mobisanté ».

Il convient donc de valider le plan de financement prévisionnel pour l'appel à projet 2026. La décision du Conseil d'administration de Défi Emplois du 7 septembre 2023 prévoit les modalités de cofinancement FSE+ suivantes:

- 50 % du coût total éligible pour un référent de parcours déclaré à 0.50 etp
- 25 % du coût total éligible pour un référent de parcours déclaré à 1 etp

Il est précisé que le portefeuille de participants accompagnés en 2026 devra atteindre en volumétrie quantitative 60 à 70 personnes pour 1 ETP soit une moyenne de 65 personnes en file active équilibrée en fonction des entrées et sorties permanentes et 35 en moyenne pour 0.5 ETP.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel pour la période du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2026** s'établirait comme suit :

2026			
Dépenses		**Recettes**	
Dépenses directes de personnel 1 ETP	42 432,05 €	**Financement Fonds Social Européen sollicité (25% pour 1 ETP)**	**11 350,57 €**
Forfait de 7 % des coûts indirects sur les dépenses directes de personnel	2 970,24 €	**Participation CCPA (75%)**	**34 051,72€**
Total	45 402,29€	**Total**	**45 402,29 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***D'approuver le plan de financement prévisionnel 2026***
- ***De solliciter la subvention du FSE+ au titre de l'année 2026***
- ***De mandater le Président pour signer la convention relative à l'appui financier pour la mise en œuvre de la mission de Référent de Parcours 2026***

Fait et délibéré à Plabennec le 9 juin 2026,

Le Président,



Monsieur Jean François TREGUER

